



# Osmecum ADAV

Vous circulez à vélo dans votre ville. Cette liste est un « pense-bête » non exhaustif à utiliser comme référence rapide lorsque vous ajoutez des données collectées à OpenStreetMap.

## Table des matières

Préambule.....	4
Liste des représentations.....	6
Différence de représentation entre piste et bande cyclable.....	6
Bandes sur des routes à double-sens.....	6
Bande sur des routes à sens unique.....	6
Pistes cyclables.....	10
Autres cas.....	10
Bandes cyclables et voies de bus.....	12
Chemins et rues piétonnes.....	16
Chemins interdits aux véhicules motorisés.....	16
Interdictions ou permissions supplémentaires.....	16
Équipement.....	18
Aménagements spéciaux.....	20
Zones 30 .....	20
Zones de rencontre .....	20
Voies vertes .....	20
Véloroute .....	22
Chemin de halage .....	22
Attributs complémentaires pour les routes.....	22



# Préambule

Il est difficile de faire émerger la définition d'une bonne route cycliste. Certains veulent le chemin le plus rapide possible, d'autres éviter au maximum de rencontrer des voitures et d'autres encore ne rouler que sur de bons revêtements.

L'une des forces d'OpenStreetMap est de pouvoir indiquer un maximum d'informations pour permettre à chacun de choisir au mieux son itinéraire.

Dans OpenStreetMap, il existe trois grands types d'informations : les nodes (nœuds), les ways (chemins) et les polygones (polygônes). À ces informations, on ajoute des méta-informations : ce nœud est un feu rouge, ce chemin est une piste cyclable, ce polygone est un atelier de réparation des vélos ... Ce sont les fameuses clefs (tag=valeur) à renseigner.

Lorsque vous voyez un caractère \*, il signifie « peu importe ». Par exemple `highway=*` vaut pour `highway=residential` ou `highway=tertiary` ou `highway=unclassified` ...

Le but de ce document est de vous présenter une liste des clefs utiles pour les informations vélo.



# Liste des représentations

## Différence de représentation entre piste et bande cyclable

La première chose à comprendre est qu'on représente toujours par un way séparé une piste cyclable.

Dès lors qu'il y a une séparation nette de la route (chaussée dédiée, bordure haute entre la zone voiture et la zone vélo ...), on doit tracer un way séparé.

Réciproquement, si seule une bande est accordée aux vélos, alors toutes les informations doivent être renseignées dans le way de la chaussée concernée.

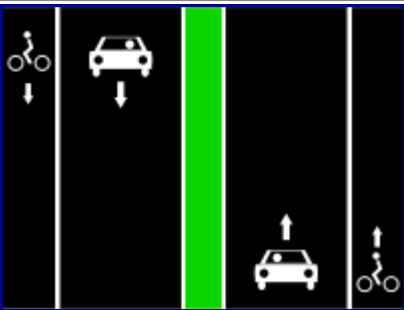

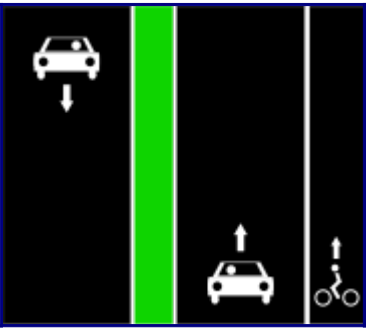

## Bandes sur des routes à double-sens

Bande cycliste marquée au sol sur une route (urbaine ou non) à double-sens

Ref	Schéma	Photo	OSM	Description
L1a				Bandes des deux côtés de la route : 1 Way A : <code>highway=* + cycleway=lane</code> (recommandé) ou 2 Way A : <code>highway=* + cycleway:left=lane + cycleway:right=lane</code>
L1b				Bande bidirectionnelle située sur un côté de la route : Way A : comme dans L1a 1 : <code>highway=* + cycleway=lane</code>
L2				Bande sur un seul côté de la route Way A : <code>highway=* + cycleway:right=lane</code>  NB: dans l'autre sens les vélos sont autorisés si le type de voie le permet

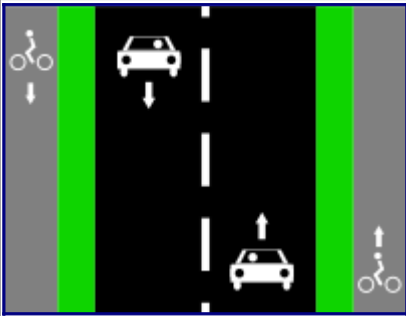

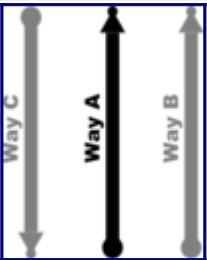
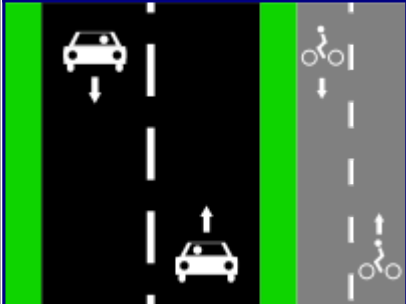

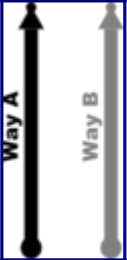
## Bande sur des routes à sens unique

Ref	Schéma	Photo	OSM	Description
M1				Bande des deux côtés de la route : 1 Way A : highway=* + oneway=yes + cycleway:right=lane + cycleway:left=lane + oneway:bicycle=no (recommandé) ou 2 Way A : highway=* + oneway=yes + cycleway=lane + oneway:bicycle=no
M2a				Une bande sur le côté droit et dans la même direction que la route : 1 Way A : highway=* + oneway=yes + cycleway=lane (recommandé) ou 2 Way A : highway=* + oneway=yes + cycleway:right=lane
M2b				Une bande sur le côté gauche et dans la même direction que la route : Way A : highway=* + oneway=yes + cycleway:left=lane
M3a				Une bande sur le côté gauche et dans la direction opposée à la route Way A : highway=* + oneway=yes + cycleway=opposite_lane
M3b				Une bande sur le côté droit et dans la direction opposée à la route :  Way A : comme dans M3a 1 : highway=* + oneway=yes + cycleway=opposite_lane ou Way A : highway=* + oneway=yes + cycleway:right=lane + oneway:bicycle=no

M4				<p>Deux bandes sur les côtés droits d'une route constituée de deux voies séparées (par un terre plein par exemple) :</p> <p>1 Way A : highway=* + oneway=yes + cycleway=lane (recommandé) ou 2 Way A : highway=* + oneway=yes + cycleway:right=lane et 1 Way B : highway=* + oneway=yes + cycleway=lane (recommandé) ou 2 Way B : highway=* + oneway=yes + cycleway:right=lane</p> <p>NB : les deux voies sont représentées par deux ways séparés</p>
M5				<p>Une bande sur le côté droit d'une voie d'une route constituée de deux voies séparées (par un muret par exemple) :</p> <p>1 Way A : highway=* + oneway=yes + cycleway=lane (recommandé) ou 2 Way A : highway=* + oneway=yes + cycleway:right=lane et Way B : highway=* + oneway=yes</p>

## Pistes cyclables

Chemins réservés aux vélos sur une zone réservée et séparée du reste de la chaussée. Ces descriptions valent que la route soit bidirectionnelle ou à sens unique.

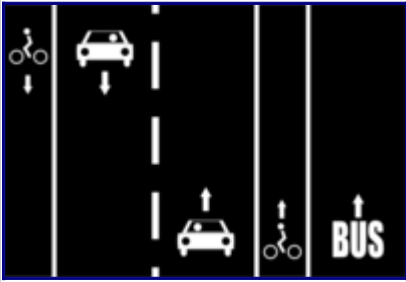

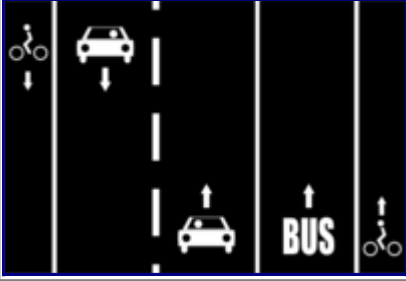






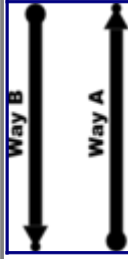
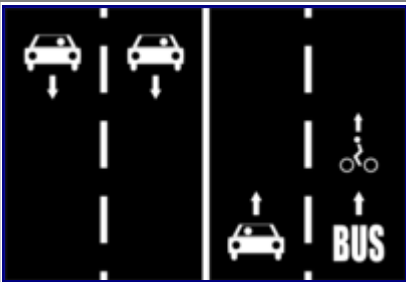

Ref	Schéma	Photo	OSM	Description
T1				Pistes sur les deux côtés de la route : Way A : highway=* Way B : highway=cycleway + oneway=yes Way C : highway=cycleway + oneway=yes
T2				Piste bidirectionnelle à droite de la route : Way A : highway=* Way B : highway=cycleway

## Autres cas

Ref	Schéma	Photo	OSM	Description
S1				<p>Bande cyclable à contre-sens sans marquage au sol</p> <p>Way A : highway=* + oneway=yes + oneway:bicycle=no</p> <p>OU</p> <p>Way A : highway=* + oneway=yes + cycleway=opposite</p>
S2				<p>Bande cyclable d'un côté de la route et piste cyclable séparée de l'autre :</p> <p>Way A : highway=* + cycleway:right=lane + oneway:bicycle=yes</p> <p>Way B : highway=cycleway + oneway=yes</p>
S3				<p>Pistes cyclables des deux côtés de la route, séparés par des bandes piétonnes (trottoirs) :</p> <p>Way A : highway=*</p> <p>Way B : highway=cycleway + oneway=yes</p> <p>Way C : highway=cycleway + oneway=yes</p>
				<p>Si les bandes piétonnes se confondent avec les pistes cyclables :</p> <p>Way A : highway=*</p> <p>Way B : highway=cycleway + oneway=yes + foot=designated + segregated=yes</p> <p>Way C : highway=cycleway + oneway=yes + foot=designated + segregated=yes</p>
S4				<p>Pistes cyclables des deux côtés de la route avec bandes piétonnes</p> <p>Way A : highway=*</p> <p>Way B : highway=cycleway + oneway=yes + foot=designated + segregated=yes</p> <p>Way C : highway=cycleway + oneway=yes + foot=designated + segregated=yes</p>
				<p>Idem mais les chemins piétons sont bien séparés de pistes cyclables</p> <p>Way A : highway=*</p> <p>Way B : highway=cycleway + oneway=yes</p> <p>Way C : highway=footway</p> <p>Way D : highway=cycleway + oneway=yes</p> <p>Way E : highway=footway</p>

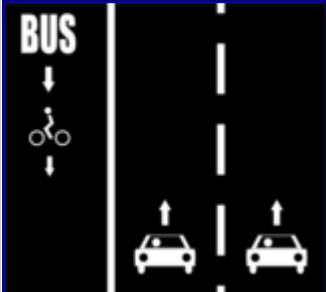




# Bandes cyclables et voies de bus

Ref	Schéma	Photo	OSM	Description
B1				Bandes cyclable des deux côté de la route avec une voie de bus d'un côté Way A : highway=* + cycleway=lane + busway:right=lane
B2				Idem mais avec le bus mitoyen de la bande centrale. Way A : highway=* + cycleway=lane + busway:right=lane  NB : c'est identique à B1 et ne permet aucune distinction
B3				Bande cyclable d'un côté, voie partagée bus/vélo de l'autre Way A : highway=* + cycleway:left=lane + cycleway:right=share_busway + busway:right=lane
B4				Voie partagée bus/vélo séparée de la chaussée principale : Way A : highway=service + service=bus + cycleway:right=share_busway + oneway=yes  À condition que bus et vélos puissent emprunter le way B comme contresens à la piste : Way B : highway=* + oneway:bicycle=yes + oneway:bus=yes  À condition que bus et vélos puissent emprunter le way B dans les deux sens: Way B : highway=*  Si vélo et bus ne peuvent emprunter le way B : Way B : highway=* + bicycle=no + bus=no
B5				Voie bus/vélo partagé sur la droite, mais pas sur la gauche dans un axe à 4 bandes : Way A : highway=* + cycleway:right=share_busway + busway:right=lane + lanes=4 + lanes:forward:bus=1





B6				<p>Voie bus/vélo partagée à contre-sens d'une route à sens unique :</p> <p>Way A : <code>highway=*+ cycleway:left=shared_busway + oneway=yes + oneway:bicycle=no + busway=opposite_lane</code></p>
----	--	--	--	--

## Chemins et rues piétonnes

Les chemins et rues piétonnes où les cyclistes n'ont pas obligation de mettre pied à terre doivent être indiqué comme suit : `highway=footway + bicycle=yes`

Pour indiquer une barrière simple (un plot empêchant l'accès des voitures) : `barrier=bollard`

Pour indiquer une barrière imposant de mettre pied à terre : `barrier=cycle_barrier`

Une autre barrière : `barrier=yes`

## Chemins interdits aux véhicules motorisés

Les chemins interdits aux véhicules motorisés s'indiquent comme suit : `highway=track + surface=paved + motor_vehicle=no`

Pour indiquer une barrière simple (un plot empêchant l'accès des voitures) : `barrier=bollard`

Pour indiquer une barrière imposant de mettre pied à terre : `barrier=cycle_barrier`

Une autre barrière : `barrier=yes`

## Interdictions ou permissions supplémentaires

Localement des interdictions ou des autorisations supplémentaires peuvent apparaître. Une route de campagne peut être interdite aux cyclistes, ou à l'inverse une section de voie rapide être ouverte aux vélos.

Zones autorisées ou interdites aux vélos contrairement à l'usage en vigueur (généralement par un panneau de signalisation)

Clef	Valeur
bicycle	yes ou no

Zones où les vélos n'ont légalement pas droit de passage, mais où le propriétaire du terrain a indiqué une autorisation (forêts privées par exemple)

Clef	Valeur
bicycle	permissive

Où les vélos ont le droit de passage à condition que leur destination soit dans la rue ou dans la zone concernée

Clef	Valeur
bicycle	destination

Où les cyclistes doivent mettre pied à terre pour de courtes sections (ponts, rue piétonne etc.)

Clef	Valeur
bicycle	dismount



# Équipement

Parcs à vélos, arceaux et location de vélos (VéLille)

Clef	Valeur
amenity	<a href="#">bicycle_parking</a>
amenity	<a href="#">bicycle_rental</a>

Magasins ou garages vendant des vélos, des pièces détachées ou de l'équipement :

Clef	Valeur
shop	bicycle

Rampe d'accès vélo pour un escalier : [ramp:bicycle=yes](#) + [highway=steps](#)



# Aménagements spéciaux

## Zones 30

Les panneaux réglementaires en France



B30. Entrée d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h. B51. Sortie d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h.

Utiliser : `maxspeed=30`

Si les vélos peuvent utiliser un contre-sens cyclable, utiliser le tag `cycleway=opposite`

## Zones de rencontre



Entrée d'une zone de rencontre



Sortie d'une zone de rencontre

Le décret du 30 juillet 2008 les fait entrer dans la réglementation française. Les piétons bénéficient de la priorité sur tous. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.

Utiliser : `highway=living_street`

## Voies vertes



Panneau C115

Les voies vertes existent depuis juin 2008 et sont des « voies réservées à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés (cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite, cavalier, ...) ». **Ce sont pas des pistes cyclables !**

Utilisez : `highway=path + motor_vehicle=no`

Accessoirement : `surface=*` (`paved` pour goudronné ou `unpaved` pour le chemin de terre)



## Véloroute

Une Véloroute est un itinéraire cyclable à moyenne ou longue distance, linéaire (qui relie une ville A à une B de façon directe et touristique), continu (sans interruption, y compris dans les villes), jalonné, sécurisé et incitatif (mais pas obligatoire). Une Véloroute emprunte un itinéraire agréable, évite les dénivelés excessifs et circule autant que possible sur des aménagements en site propre et sur des petites routes tranquilles.

On utilisera le tag correspondant à la voie qu'elle emprunte

`highway=tertiary/unclassified/residential/track`

On utilisera une [relation](#) pour enregistrer l'itinéraire. Consultez

<http://wiki.openstreetmap.org/wiki/FR:Relation:route> pour plus d'informations sur les relations.

## Chemin de halage

Ils longent les canaux et sont interdits aux véhicules « non autorisés ». On y croise souvent des vélomoteurs (pêcheur, éclusier), et quelques voitures (riverains).

Utilisez `highway=track + motor_vehicle=no`.

Certains tronçons ont été goudronnés et ouverts à la circulation.

Utilisez : `highway=unclassified`.

## Attributs complémentaires pour les routes

Pour les routes, vous pouvez ajouter certains des tags suivants :

Clef	Valeur	Commentaire
width	<largeur de la route en mètres>	Annonce une large route ou au contraire un rétrécissement
maxspeed	<limite de vitesse>	Les routes avec de faibles limites de vitesses tendent à être moins stressantes
lanes	<nombre de voies formant la route>	Les routes avec un faible nombre de voies tendent à être moins stressantes
highway	residential	Utile pour indiquer des rues en zones résidentielles
bicycle	designated	Rue dépourve d'aménagement spécifiquement cyclable mais suffisamment calme pour la conseiller aux cyclistes et ainsi compléter le réseau cyclable et rejoindre des voies aménagées (pistes, bandes cyclables...)

